



7 janvier 2014

(14-0041)

Page: 1/24

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DES

TONGA

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par les Tonga est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur les Tonga.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET PROGRAMME GLOBAL DE RÉFORMES	4
2.1 Tendances de la croissance	4
2.2 Perspectives/gestion budgétaires et réserves en devises	5
2.3 Privatisation	5
2.4 Investissement, promotion du commerce et facilitation de l'activité des entreprises	5
3 ÉVOLUTION DES ÉCHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE	6
3.1 Évolution des échanges	6
3.2 Commerce international et stratégies de développement des Tonga	7
3.3 Politique de commerce et de développement des Tonga et participation à l'OMC	8
4 ÉVOLUTION SECTORIELLE	10
4.1 Agriculture	10
4.2 Pêche	11
4.3 Foresterie	11
4.4 Industrie manufacturière	12
4.5 Services relatifs au tourisme	13
4.6 Services de transport et de communication	13
4.7 Commerce de gros et de détail	14
4.8 Énergie	14
4.9 Services de construction	14
4.10 Industries extractives	14
4.11 Mobilité de la main-d'œuvre	15
5 ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX	15
5.1 Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA)	15
5.2 SPARTECA et PACER Plus	16
5.3 Accord de partenariat économique (APE)	16
5.4 Accords bilatéraux	17
6 ASSISTANCE TECHNIQUE	17
7 CONCLUSION	17
8 ANNEXE I : BESOINS DES TONGA EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE	19
8.1 Axe prioritaire n° 1: Amélioration des capacités institutionnelles dans l'optique des négociations et de la mise en œuvre concernant la politique commerciale	20
8.1.1 Renforcement des principales parties prenantes de la sphère commerciale	20
8.1.2 Coordination interinstitutionnelle	22
8.1.3 Cadres de politique générale et stratégies sectorielles clés	22
8.2 Axe prioritaire n° 2: Soutien à la réforme de la législation et de la réglementation relatives au commerce	23
8.3 Axe prioritaire n° 3: Renforcement des services fournis aux entreprises et aux particuliers évoluant dans la sphère commerciale	23

1 INTRODUCTION

1.1. Le Royaume des Tonga est devenu Membre de l'OMC le 27 juillet 2007. Il s'agit ici du premier examen de sa politique commerciale, qui porte sur la période 2007-2013. Les Tonga sont un ardent défenseur du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Dans le cadre de l'OMC, elles se sentent particulièrement proches des autres Membres "ayant accédé récemment" (MAR) et des petites économies vulnérables (PEV). Selon elles, le succès des négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD) renforcera l'OMC dans son ensemble tout en servant les intérêts des petits États insulaires en développement.

1.2. Les Tonga sont fermement résolues à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui concordent parfaitement avec leur vision du développement, dont le commerce international fait partie intégrante. Cette vision est énoncée dans l'actuel Cadre de développement stratégique des Tonga (TSDf) pour la période quadriennale 2011-2014, qui vise à "*développer et promouvoir une société juste, équitable et progressiste, au sein de laquelle les citoyens des Tonga auront la santé, la paix, l'harmonie et la prospérité nécessaires pour concrétiser leurs aspirations dans la vie*".

1.3. Le TSDf constitue un ancrage solide pour de nombreux aspects de la politique commerciale des Tonga car il permet, entre autres choses:

- d'orienter la formulation des plans de développement sectoriels, des plans institutionnels et plans de gestion annuels des ministères, ainsi que des budgets annuels déterminant la répartition des ressources;
- d'informer le secteur privé et la société civile des intentions de politique générale du gouvernement, établissant ainsi une base pour la poursuite des consultations public-privé;
- d'établir des bases permettant au gouvernement de développer ses relations économiques extérieures et aux partenaires de développement d'élaborer leurs stratégies pays et leurs programmes d'aide dans un esprit de partenariat véritable; et
- d'avoir des indicateurs permettant de suivre et mesurer les progrès du gouvernement dans la mise en œuvre des politiques/stratégies.

1.4. La concrétisation de cette vision du développement appelle des progrès dans la réalisation de neuf "objectifs de résultats" qui sont tous pertinents, à des degrés divers, pour le développement commercial et économique des Tonga. Dans le contexte de l'examen de leur politique commerciale, l'objectif le plus directement pertinent est peut-être celui qui consiste à "*forger un partenariat public-privé dynamique en tant que moteur de la croissance, les moyens pour ce faire étant l'amélioration de la collaboration entre le gouvernement et les entreprises, la mise en place d'incitations appropriées et la simplification des règles et réglementations*".

1.5. Deux stratégies de vaste portée – a) la création d'un environnement porteur favorisant l'essor du secteur privé, et b) l'amélioration du rendement des secteurs productifs – ont été définies dans l'optique de cet objectif et constituent l'une et l'autre d'importantes priorités gouvernementales. Les politiques économiques et commerciales des Tonga font partie intégrante de ces stratégies, dont elles représentent un volet fondamental. Le statut de Membre de l'OMC s'insère bien dans ce cadre et est effectivement perçu comme un outil puissant et un catalyseur pour faire avancer les objectifs de développement du pays.

1.6. Outre le TSDf et sa vision globale du développement, plusieurs autres documents énoncent la vision des Tonga en matière de commerce et de développement au niveau sectoriel; ce sont, entre autres, la *Stratégie de développement du secteur privé*, la *Stratégie de promotion des investissements* et la *Feuille de route pour le secteur du tourisme*. Il est fait référence à ces documents dans l'ensemble du présent rapport, lorsque cela s'avère nécessaire.

1.7. Parallèlement à leur participation à l'OMC, les Tonga sont étroitement associées aux efforts complémentaires visant à promouvoir l'intégration économique régionale avec les autres pays insulaires du Pacifique (PIC), ainsi qu'aux négociations bilatérales/birégionales avec l'Union européenne. Ces démarches sont perçues elles aussi comme des moyens précieux pour transformer l'économie tongane.

1.8. Pour l'heure, l'aptitude des Tonga à tirer parti de leur statut de Membre de l'OMC et à participer tant aux activités de celle-ci qu'aux initiatives commerciales régionales et bilatérales est limitée par le fait qu'elles n'ont pas de représentation à Genève, leur manque de ressources pour s'occuper de négociation simultanée sur tous les fronts et leur capacité insuffisante pour ce qui est de générer et mettre en œuvre des changements dans la sphère économique. L'aide considérable accordée par les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux est grandement appréciée et reconnue. Il y a lieu de s'en inspirer pour élaborer une stratégie d'assistance technique plus complète et coordonnée.

1.9. Globalement, les Tonga connaissent une rapide évolution de leur environnement économique et, partant, des dispositifs réglementaires qui sont nécessaires pour accompagner cette évolution. Le gouvernement est résolu à obtenir des résultats positifs, tout en reconnaissant que la tâche est complexe et, dans certains cas, difficile. Dans ce processus, le statut de Membre de l'OMC constitue lui aussi un élément positif et un défi.

2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET PROGRAMME GLOBAL DE RÉFORMES

2.1. Les Tonga abritent une modeste population d'environ 103 000 habitants répartie sur un archipel qui est largement disséminé dans l'océan Pacifique mais dont la superficie totale n'est que de 750 kilomètres carrés environ. On estime que la population d'ascendance tongane vivant à l'extérieur du pays est aussi nombreuse que la population tongane actuelle.

2.1 Tendances de la croissance

2.2. Depuis leur accession à l'OMC, les Tonga doivent composer aussi bien avec un environnement extérieur grandement défavorable qu'avec de profondes évolutions de leur économie nationale et de leur structure politique. La récession mondiale a eu des incidences négatives sur les marchés d'exportation des produits agricoles et halieutiques, de même que sur les arrivées de touristes et les envois de fonds. Une grève de la fonction publique survenue en 2005 a accru les pressions budgétaires, et les troubles civils de 2006 ont engendré un important passif à long terme lié à la reconstruction du centre-ville de Nuku'alofa. À ces difficultés se sont conjugués les défis inhérents à la mise en œuvre d'un vaste programme de changements constitutionnels et politiques, y compris une restructuration à grande échelle de la fonction publique.

2.3. Malgré ces difficultés, depuis 2006, l'économie tongane a enregistré une solide croissance du PIB – 2,6% en moyenne – sur quatre années consécutives (2007/08 à 2010/11); cette croissance découlait en partie de la reconstruction du quartier d'affaires central de Nuku'alofa grâce à des projets d'aide et de prêt. Comme prévu, l'essoufflement et la fin de l'effet d'entraînement des travaux de construction se sont soldés par un ralentissement de la croissance du PIB réel en 2011/12 (0,8%) et en 2012/13 (0,2%). Toutefois, si l'on exclut des calculs les effets des dépenses financées par emprunt, la croissance sous-jacente reste stable et forte et est estimée à 1,4% pour 2011/12 et à 2,2% pour 2012/13.

2.4. Malgré certains points de faiblesse à moyen terme, la croissance globale devrait se renforcer progressivement dans certains secteurs clés durant les prochaines années. On prévoit notamment:

- une reprise graduelle de la croissance dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche après les replis récents, ainsi qu'une stabilisation à moyen terme de la croissance dans le secteur forestier après l'arrêt des exportations de bois de santal;
- un regain de croissance dans la construction – après la fin des grands efforts de reconstruction – avec l'entrée de nouveaux projets dans la filière;
- un potentiel de production et de recettes dans les industries extractives et le secteur énergétique (énergies tant renouvelables que non renouvelables);
- une augmentation des envois de fonds par suite d'un accès plus large aux programmes de mobilité de la main-d'œuvre;
- une progression des arrivées de touristes par avion et des recettes touristiques; et
- une forte croissance du secteur des télécommunications (avec la mise en place d'un nouveau câble sous-marin) et du secteur des transports (avec l'amélioration du réseau routier).

2.5. L'inflation globale a reculé de manière appréciable, tombant d'un niveau record de 9,7% en mai 2011 à 0,8% en mars 2013 grâce, en partie, à la chute des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires, à la baisse des envois de fonds et au raffermissement de la monnaie nationale (le pa'anga).

2.6. La croissance du crédit au secteur privé (prêts aux ménages et aux entreprises) a été bridée par le resserrement des critères de prêt des banques et par le niveau élevé des coûts de financement, après une importante augmentation des prêts improductifs sous l'effet de la récession. Toutefois, la liquidité du système bancaire témoigne d'une vigoureuse croissance (partiellement attribuable à une forte progression nette des réserves en devises), et il y a tout lieu de croire que les banques accroîtront leur activité de prêt à mesure que leur aversion pour le risque diminuera au fil du temps.

2.2 Perspectives/gestion budgétaires et réserves en devises

2.7. Le système de gestion des finances publiques des Tonga repose sur un cadre juridique et réglementaire solide qui définit les structures de budgétisation, de dépense et d'obligation redditionnelle. La gestion des finances publiques s'appuie sur un ensemble bien établi de procédures de contrôle des dépenses, de même que sur une documentation et une information budgétaires claires et exhaustives. Depuis leur accession à l'OMC, les Tonga ont fait de nets progrès dans l'amélioration de l'administration fiscale, la réglementation des marchés publics et le renforcement du contrôle des dépenses ainsi que de l'audit externe. Le cadre de gestion des finances publiques devrait connaître de nouvelles améliorations à mesure que le gouvernement continuera de définir son cadre budgétaire à moyen terme.

2.8. S'agissant de la situation budgétaire, les Tonga, comme de nombreuses autres PEV fortement exposées aux fluctuations de la conjoncture économique extérieure, ont subi le contrecoup de la récession mondiale et du renchérissement des carburants, qui ont entraîné un recul des exportations, de la production intérieure et des envois de fonds. Cependant, la conjonction de mesures gouvernementales prudentes (dont des coupes budgétaires ciblées) et d'un puissant appui des partenaires de développement du pays a permis d'éviter d'autres réductions dommageables des dépenses publiques et de reconstituer les soldes de trésorerie.

2.9. Les réserves officielles brutes ont connu récemment une forte progression et représentent à l'heure actuelle 8,4 mois de couverture des importations (ce qui dépasse largement le niveau de référence de 3-4 mois). D'une manière générale, la balance des paiements a affiché de solides excédents ces dernières années.

2.10. Même si elles ont navigué avec succès à travers les turbulences économiques récentes, les Tonga sont confrontées à des perspectives d'avenir plus difficiles – dont une insuffisance prévue du soutien budgétaire, la contraction (en termes réels) des recettes intérieures, l'augmentation des remboursements de dette, les défis liés à la réforme de la fonction publique et la nécessité d'alléger le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. Le pays est déterminé à affronter ces défis avec une prudence et une vigilance constantes.

2.3 Privatisation

2.11. Les Tonga ont réalisé d'importantes avancées, notamment depuis leur accession à l'OMC, dans la réforme de leur portefeuille d'entreprises publiques et du mode de gestion de ces entreprises. Le gouvernement a investi beaucoup de temps et d'efforts dans cette réforme – y compris la création d'un Ministère des entreprises publiques – et continue de travailler activement pour rendre les entreprises publiques plus efficaces et plus efficientes.

2.4 Investissement, promotion du commerce et facilitation de l'activité des entreprises

2.12. L'un des objectifs du TSDP concerne "*l'amélioration de la collaboration entre le gouvernement et les entreprises, la mise en place d'incitations appropriées et la simplification des règles et réglementations*"; parmi les mesures essentielles qui ont été prises dans cette optique figure une restructuration fondamentale du cadre juridique et de politique générale qui sous-tend l'activité des entreprises dans les Tonga. Le pays a approuvé récemment une refonte de sa législation relative aux licences commerciales, qui vise à stimuler la croissance du secteur privé en

délivrant les licences pour les entités plutôt que pour les activités. La réforme du climat d'affaires des Tonga comprend l'instauration d'un registre en ligne qui permet d'effectuer plus facilement et à moindre coût le dépôt des demandes et des avis.

2.13. En vue d'alléger de manière sensible le fardeau administratif qui échoit aux petites entreprises, le gouvernement prévoit d'instaurer un nouveau régime d'imposition destiné aux petites et moyennes entreprises (PME). Entre autres dispositions, le nouveau régime élimine les prescriptions de tenue de livres pour les entités dont le chiffre d'affaires se situe en deçà d'un certain seuil et simplifie les déclarations fiscales de ces entités.

2.14. Pour stimuler encore davantage la croissance du secteur privé, les Tonga élaborent et entendent mettre en œuvre un programme de réformes plus large expressément axé sur l'abaissement des charges des entreprises, ce qui inclut les mesures suivantes:

- cibler les principales "lourdeurs administratives", y compris celles qui ont trait à la création d'une entreprise, à l'obtention du crédit, à la protection des investisseurs et au règlement des cas d'insolvabilité et de faillite;
- approfondir la modernisation des systèmes électroniques pertinents et réduire davantage la durée et le coût des transactions commerciales dans les Tonga;
- promouvoir et préserver une concurrence loyale sur le territoire des Tonga, y compris en renforçant la protection de la propriété intellectuelle et en améliorant les mesures à la frontière; et
- continuer de soutenir les institutions qui fournissent des services d'appui et de formation au secteur privé.

2.15. Depuis leur accession à l'OMC, les Tonga ont opéré une réforme à grande échelle de leur réglementation sur l'investissement étranger, clarifiant ainsi les règles et procédures qui régissent l'investissement sur leur territoire. En concertation avec le secteur privé, elles amorcent à l'heure actuelle un vaste réexamen qui touche l'ensemble de leur régime d'investissement étranger. De plus, le gouvernement s'emploie à formuler des propositions de politique générale en vue de réformer le cadre d'incitations à l'investissement.

2.16. Le gouvernement a formulé une *Stratégie de développement du secteur privé* (PSDS) qui vise à créer un secteur privé dynamique en partenariat avec le secteur public, dans l'optique d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Cette stratégie a pour but de promouvoir le développement du pays en maximisant les retombées des activités du secteur privé. Elle identifie les éléments essentiels pour accélérer la croissance du secteur et vise expressément les objectifs suivants:

- faire en sorte que le cadre réglementaire et de politique générale soit favorable au développement des entreprises;
- identifier des possibilités d'investissement et de croissance pour le secteur privé;
- fournir des services d'appui efficaces aux milieux d'affaires dans l'optique d'un renforcement de la compétitivité;
- agir sur les contraintes de capacité qui entravent la productivité de l'entreprise privée; et
- concevoir un modèle efficace pour une mise en œuvre crédible des interventions stratégiques envisagées.

2.17. Pour stimuler encore davantage la croissance économique et le développement du secteur privé, les Tonga se proposent de créer un Conseil du commerce et de l'investissement qui coordonnera les aspects essentiels de la politique nationale en matière d'investissement.

3 ÉVOLUTION DES ÉCHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

3.1 Évolution des échanges

3.1. Les exportations de marchandises des Tonga sont modestes et comprennent surtout des produits halieutiques, agricoles et forestiers. Un concours de circonstances – dont la crise économique mondiale et divers facteurs limitant l'offre de produits d'exportation – a entraîné un net recul des exportations de marchandises sur les trois années qui ont suivi l'accession à l'OMC (25,9 millions de T\$ en 2006/07, contre 17,9 millions en 2009/10). Ces exportations ont toutefois

connu un vif rebond les deux années suivantes, et en 2011/12 (avec une valeur de 27,4 millions de T\$) elles ont dépassé leurs niveaux d'avant la crise.

3.2. En raison d'une forte dépendance à l'égard des importations – spécialement pour les carburants, les aliments transformés et les biens nécessaires aux travaux de construction, les importations de marchandises ont fluctué quelque peu durant la même période, mais en 2011/12 elles avaient atteint 344,7 millions de T\$. Tant les importations que les exportations de services connaissent une progression notable depuis 2006/07; en 2011/12, les exportations se sont chiffrées à 117,1 millions de T\$ et les importations à 129 millions de T\$. Le tourisme continue de jouer un rôle majeur dans le commerce des services.

3.3. Compte tenu du fort taux d'expatriation, les envois de l'étranger, en espèces et en nature, jouent un rôle important dans l'économie et le commerce extérieur des Tonga. Les statistiques officielles témoignent d'une diminution des envois de fonds depuis 2007/08. Cependant, la Banque de réserve nationale mène actuellement une étude sur l'évolution de la nature et de la forme des envois. On estime que la tendance a peut-être évolué en faveur des envois en nature ces dernières années et que certaines formes d'envois plus récentes ne sont peut-être pas prises en compte de manière intégrale dans les statistiques officielles.

3.2 Commerce international et stratégies de développement des Tonga

3.4. Le statut de Membre de l'OMC est un pilier majeur qui étaye le rôle du commerce international dans le Cadre de développement stratégique des Tonga. Tout en accordant une place prépondérante à ce statut, les Tonga participent également de manière active à diverses négociations bilatérales et régionales (voir la section 5 ci-dessous).

3.5. Il est nécessaire de disposer d'un cadre de politique générale cohérent dans lequel tisser les différents fils que sont les droits, les obligations et les objectifs de négociation multilatéraux, régionaux et bilatéraux d'une manière cohérente avec les stratégies nationales de développement du secteur privé et de promotion des exportations. Ce cadre fait défaut à l'heure actuelle, de sorte que les priorités ne sont peut-être pas toujours claires. De ce fait, le gouvernement des Tonga considère l'élaboration d'un *Cadre de politique commerciale* comme une tâche urgente.

3.6. Le *développement du secteur privé* est un champ d'action prioritaire selon la déclaration budgétaire 2013/14. Parmi les activités particulières à mener dans cette optique figurent les suivantes:

- renforcer le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé pour agir sur les obstacles à la croissance;
- passer en revue les opérations menées dans le cadre des plans sectoriels en matière d'agriculture et de pêche;
- améliorer la gestion des ressources marines pour en faire un vecteur de développement durable à long terme;
- accroître les avantages générés par la délivrance de licences aux navires de pêche et par l'exploitation de ces navires;
- mener à terme la création de la Direction du tourisme des Tonga (TTA) et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le secteur du tourisme;
- continuer à réduire les coûts de réglementation et de délivrance des licences; et
- poursuivre les négociations visant à améliorer l'accès des Tonga à leurs marchés traditionnels et à de nouveaux marchés.

3.7. Le gouvernement a créé un *Comité national pour la croissance*, de même que six comités sectoriels (agriculture, tourisme, pêche, construction, industrie manufacturière et commerce), en vue de recenser les contraintes, de trouver des solutions conjointes et de mettre ces solutions en œuvre dans le cadre de plans sectoriels appropriés. De grands efforts ont été déployés pour assurer une large représentation au sein de ces comités, et ces derniers ont identifié un certain nombre d'enjeux pour lesquels des actions ont été engagées.

3.8. Une *Stratégie d'exportation nationale* (SEN) a été définie pour les années 2007-2010. La vision à court terme sous-jacente à cette stratégie consistait à faire des Tonga un chef de file de la croissance des exportations parmi les nations du Pacifique en créant un environnement

économique durable pour l'exportation de biens et de services de qualité. La SEN a identifié cinq secteurs dominants (agriculture, pêche, industrie manufacturière, services et tourisme) qui sont susceptibles de stimuler la croissance grâce notamment aux échanges d'idées et aux efforts de collaboration et de concertation entre le secteur privé et le secteur public. Les questions qui ont été répertoriées en tant que contraintes ou obstacles à la croissance économique sont les suivantes:

- accès au financement;
- infrastructures et installations;
- politiques et réglementations;
- normes de qualité;
- coûts de production élevés et productivité faible;
- enseignement et formation;
- manque d'aptitude et de détermination à satisfaire la demande;
- inadéquation et coût élevé des transports;
- information commerciale et commercialisation insuffisantes; et
- recherche-développement.

3.9. La SEN fait actuellement l'objet d'un réexamen centré sur les marchandises. Le commerce des services sera examiné dans le cadre de la Stratégie de promotion des investissements et d'une Stratégie d'exportation de la main-d'œuvre (actuellement sous forme de projet).

3.3 Politique de commerce et de développement des Tonga et participation à l'OMC

3.10. Le *statut de Membre de l'OMC* a été et demeure un catalyseur essentiel pour les réformes législatives, réglementaires et administratives qui conditionnent la redynamisation de l'économie tongane. D'importantes réformes inspirées en tout ou en partie par l'accession à l'OMC ont touché le régime d'investissement, l'environnement réglementaire des entreprises, la politique fiscale et divers domaines dans lesquels les Tonga sont passées aux normes internationales, par exemple la protection des droits de propriété intellectuelle, les normes SPS, l'évaluation en douane et la protection tarifaire.

3.11. L'accession des Tonga à l'OMC a pour *objectif global* d'intégrer plus étroitement leur économie dans le système commercial mondial. Cela se concrétise progressivement. Conjugué à une approche plus proactive du renforcement des capacités de production, le statut de Membre de l'OMC commence à stimuler le commerce et l'investissement.

3.12. Durant la période à l'examen, la priorité des Tonga dans le contexte de l'OMC a naturellement été la *mise en œuvre des engagements* inscrits dans leur Protocole d'accession et dans le rapport du Groupe de travail de l'accession, que l'OMC a adoptés lors de la sixième session de la Conférence ministérielle, tenue à Hong Kong en décembre 2005. Dans certains contextes, les changements législatifs ont été le fruit d'un concours de circonstances, car ils visaient aussi bien à assurer une meilleure compatibilité avec les règles de l'OMC qu'à faire progresser des réformes internes en cours touchant les conditions de l'activité des entreprises.

3.13. Parmi les principaux faits nouveaux à cet égard figurent les suivants:

- a) une révision du régime d'investissement, concrétisée par le Règlement de 2006 sur l'investissement étranger;
- b) la simplification et la rationalisation du régime de licences commerciales, concrétisées par la Loi (modificative) de 2012 sur les licences commerciales et par une feuille de route pour la réforme de ces licences;
- c) un examen des entreprises publiques pour décider lesquelles sont essentielles et lesquelles conviennent à un environnement plus concurrentiel ou peuvent être privatisées;
- d) la mise en œuvre prévue du SH2012 pour le régime tarifaire;
- e) un réexamen en continu de la législation concernant les transports maritimes et l'aviation civile;
- f) des modifications aux processus sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour les mettre en conformité avec l'Accord SPS;

- g) la mise en application de l'Accord sur l'évaluation en douane; et
- h) la mise en œuvre des engagements des Tonga au titre de l'Accord sur les ADPIC.

3.14. S'agissant de l'évaluation en douane, le Ministère des impôts et des douanes (MRC) a mis en application l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane; il utilise la valeur transactionnelle dans la vaste majorité des cas et les autres méthodes d'évaluation selon l'ordre hiérarchique défini dans l'Accord. Sont également mises œuvre des procédures d'audit après dédouanement.

3.15. Dans la sphère SPS, les mesures appliquées par les Tonga s'alignent sur les dispositions de l'Accord SPS de l'OMC. Le pays est membre de plusieurs organisations internationales et régionales pertinentes et observe leurs règles et recommandations. La délivrance des permis d'importation repose sur une évaluation des risques.

3.16. S'agissant des ADPIC, les Tonga ont notifié leur législation à l'OMC en 2009, et cette législation a été examinée par le Conseil des ADPIC en octobre de la même année. Toujours en 2009, des règlements concernant la protection des indications géographiques et celle des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés ont été promulgués. Les travaux se poursuivent en vue de l'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets. Le Ministère du commerce, du tourisme et du travail (MCTL) élabore actuellement une stratégie nationale pour la protection de la propriété intellectuelle. Parmi les domaines d'intérêt figure la protection de la culture et des savoirs traditionnels.

3.17. Dans l'ensemble, l'environnement de politique commerciale des Tonga fait encore l'objet d'une vaste transformation par suite de l'accession à l'OMC. Ce processus représente un défi considérable pour le gouvernement, compte tenu des ressources très limitées dont il dispose. Le gouvernement accueille avec gratitude l'aide qu'il reçoit de divers partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, mais une aide plus substantielle sera nécessaire pour mener à bien le processus.

3.18. S'agissant des *activités de l'OMC*, à l'heure actuelle la participation des Tonga est freinée par leur statut de non-résident à Genève. Les Tonga apprécient grandement les efforts que déploient le Secrétariat de l'OMC, le Secrétariat des ACP, le Secrétariat du Commonwealth et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, entre autres, pour les tenir informées des faits nouveaux et des questions présentant de l'intérêt. Le gouvernement espère que, à mesure que les ressources le permettront, il pourra suivre de plus près les activités et les travaux de l'OMC pour s'assurer que les intérêts du pays soient plus pleinement pris en compte.

3.19. D'une manière générale, les Tonga s'identifient dans le cadre de l'OMC aux positions adoptées par les autres PIC, les MAR, les PEV et les membres du Groupe ACP.

3.20. Les Tonga attachent une grande importance à l'initiative Aide pour le commerce en tant que moyen permettant d'établir un lien plus concret entre le commerce et la politique de développement et de renforcer les capacités commerciales.

3.21. Les Tonga appuient les négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Elles estiment que la conclusion de ces négociations renforcera le système commercial multilatéral. Même si leurs capacités de production sont limitées à l'heure actuelle, elles considèrent que ces négociations sont porteuses d'avantages potentiels tangibles. Il importe cependant que les résultats reconnaissent la situation particulière des petits États insulaires en développement.

3.22. S'agissant de l'agriculture, les Tonga apprécieraient vivement que les pays développés s'engagent à réduire le soutien interne faussant les échanges et à éliminer les subventions à l'exportation. Elles appuient les mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire des pays en développement. Pour ce qui est de l'accès aux marchés, il importerait que la vaste libéralisation entreprise par les MAR et la fragilité des PEV soient prises en compte de manière adéquate.

3.23. En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il importerait également que les positions et les préoccupations des MAR et des PEV soient prises en compte dans les résultats. La question de l'érosion des préférences présente elle aussi un intérêt considérable.

3.24. En tant qu'économie ayant investi beaucoup d'attention et d'efforts dans la promotion des exportations ces dernières années, les Tonga soutiennent un accord multilatéral sur la facilitation des échanges.

3.25. Pour ce qui est des négociations sur le commerce des services, les intérêts des Tonga concernent principalement la mobilité de la main-d'œuvre. Il est permis de croire que c'est le seul domaine dans lequel le pays a des intérêts "offensifs". Le tourisme constitue lui aussi un domaine d'intérêt.

4 ÉVOLUTION SECTORIELLE

4.1 Agriculture

4.1. L'agriculture représente environ 16% du PIB total. Sa croissance devrait être relativement modeste en 2012/13 et 2013/14 par rapport au solide résultat de 3,5% enregistré en 2011/12. La courge demeure un élément essentiel des exportations agricoles des Tonga. Pour certaines des autres cultures dominantes (par exemple la pastèque et l'igname), la croissance des exportations devrait ralentir tout en se poursuivant à partir d'une base plus élevée. On s'attend à ce que la production totale de tubercules diminue légèrement en 2012/13 après une forte progression l'année précédente; toutefois, elle dépasse encore le niveau moyen des exportations des cinq dernières années. Les exportations de kava et de noix de coco devraient demeurer stables en 2012/13 par rapport à 2011/12. On prévoit que les exportations de fruit à pain s'orienteront à la hausse avec la mise en service d'une nouvelle usine de transformation. La vanille présente des perspectives d'exportation prometteuses qui s'expliquent par l'augmentation des investissements étrangers et des possibilités d'accès aux marchés extérieurs. Pour soutenir les exportations des petits producteurs agricoles, le gouvernement a mis en place une installation de traitement après récolte.

4.2. Parmi les principaux défis auxquels le secteur est confronté figurent les incertitudes des marchés extérieurs, l'augmentation des coûts de production, les conditions climatiques défavorables, le manque de fiabilité des calendriers de transport maritime et les questions liées au contrôle de qualité. Les Tonga estiment par ailleurs que les normes sanitaires et phytosanitaires établies par certains marchés extérieurs importants sont peut-être inutilement élevées dans un certain nombre de cas. Leurs ressources dans ce domaine étant limitées, elles ont besoin d'une assistance technique pour procéder à la nécessaire analyse des obstacles entravant l'accès aux marchés extérieurs afin de soulever les questions pertinentes avec les Membres pertinents de l'OMC.

4.3. Malgré les défis auxquels le secteur agricole est confronté, ses perspectives pour 2013/14 et les années suivantes sont positives car elles s'appuient sur une nouvelle initiative, le Fonds de commercialisation agricole (1 million de T\$), qui aidera les exportateurs à commercialiser à l'étranger leurs produits agricoles dont particulièrement la courge, l'igname, le manioc, le tarot et la pastèque. La justification de ce fonds consiste à atténuer l'exposition des producteurs aux chocs de la commercialisation à l'étranger, par exemple les fluctuations de change et les pertes après récolte imputables aux retards de transport.

4.4. Les Tonga examinent actuellement un projet de Loi nationale sur l'alimentation qui prévoit la création et le mode de fonctionnement d'un Office national de l'alimentation, organisme de réglementation unique qui cumulera l'ensemble des attributions liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et au contrôle de la qualité de ces produits sur le territoire des Tonga. Le projet de Loi sur l'alimentation et le règlement connexe tiennent compte des normes internationales pertinentes (par exemple le Codex Alimentarius) et d'autres textes internationaux s'appliquant à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et au contrôle de leur qualité; ils sont donc conformes aux prescriptions internationales, en particulier celles des Accords SPS et OTC.

4.5. L'une des priorités du secteur consiste à élaborer le premier Plan sectoriel national pour l'agriculture (NASP). Ce plan, qui sera financé par la Banque mondiale, contribuera à orienter l'évolution du secteur en recentrant sa vision et ses priorités dans le but de maximiser la contribution des productions agricoles (tant végétales qu'animales) à la croissance économique des Tonga et à leur sécurité alimentaire. De plus, il articulera les programmes et activités spécifiques nécessaires pour concrétiser les priorités du secteur, précisera les rôles et

responsabilités des différents acteurs du secteur, évaluera les besoins en investissement et fournira un cadre pour la mesure des progrès sur le court et le moyen terme.

4.6. Des efforts résolus sont déployés dans le cadre du Programme d'accès aux marchés horticoles et agricoles du Pacifique (PHAMA) pour aider les agriculteurs à effectuer le conditionnement au détail des produits congelés destinés à l'exportation; ces efforts s'appuient sur un dynamique Groupe de travail des Tonga pour l'accès aux marchés, qui associe le secteur public et le secteur privé. La production de légumes devrait rester stable, mais elle pourrait augmenter dans les années à venir avec l'élargissement possible de l'accès aux marchés pour certaines cultures de grande valeur qui ont été identifiées grâce à une étude de faisabilité financée par le PHAMA, par exemple le haricot plat, le piment, le capsicum, le melon brodé, le melon miel et l'ocra. Parmi les autres débouchés potentiels pour le secteur agricole dans les années à venir figurent des filières d'exportation vers les marchés régionaux, par exemple l'exportation de la pastèque et de la courge vers les Fidji et le Samoa, du tarot frais vers l'Australie et de l'ananas vers la Nouvelle-Zélande.

4.7. Pour faciliter les échanges de produits agricoles avec leurs voisins du Pacifique, les Tonga ont signé des accords bilatéraux en matière de quarantaine avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Fidji, le Samoa et les Samoa américaines.

4.2 Pêche

4.8. La pêche a contribué au PIB à hauteur d'environ 3% en 2012/13. Les résultats du secteur sur les trois dernières années ont été principalement dominés par l'accroissement des exportations de concombres de mer. Toutefois, en raison de la surpêche, la croissance annuelle de la filière s'est considérablement ralentie pour s'établir à -9,6% en 2011/12, contre une progression de 19,3% en 2009/10 et de 4,2% en 2010/11. Un moratoire a donc été imposé sur la pêche aux concombres de mer à des fins commerciales, sous réserve d'une évaluation annuelle des stocks.

4.9. Parmi les principaux défis auxquels le secteur de la pêche est confronté figurent la nécessité d'assurer et de renforcer la mise en œuvre des plans de gestion dans l'optique d'un développement durable des ressources halieutiques, le manque d'infrastructures appropriées (par exemple pour l'entreposage et la manutention), la distance par rapport aux marchés outremer, l'insuffisance de la production, la modicité des ressources disponibles pour l'application de la loi, ainsi que les critères de prêt rigoureux qui entravent l'accès au financement pour le développement de la flotte de pêche locale. Malgré ces défis, on prévoit pour 2012/13 une solide croissance de 4,6%, qui résultera en majeure partie d'un net accroissement des exportations de thon et d'algues.

4.10. Les résultats de la filière algues ont été particulièrement remarquables. Les Tonga sont le seul fournisseur de limu tanga'u (mozuku) à l'étranger en dehors du Japon. Au premier semestre de 2012/13, les exportations d'algues se sont accrues pour atteindre 293 tonnes métriques, soit plus du double du volume total de 2011/12.

4.11. Au total, on prévoit que la croissance du secteur de la pêche restera positive. Le gouvernement a modifié sa politique antérieure selon laquelle le poisson pêché dans les eaux tonganes devait être débarqué dans les Tonga. Ce changement de politique vise à accroître les recettes générées par le secteur. L'un des vecteurs de croissance est l'augmentation du nombre de thoniers – des permis ont été délivrés pour 26 thoniers dont 4 qui font partie de la flotte locale. Par ailleurs, le gouvernement a rénové des installations de transformation en guise d'appui aux petits pêcheurs. L'utilisation accrue des moulinets hydrauliques devrait également stimuler la pêche au vivaneau. Le gouvernement a créé un Conseil national de la pêche qui est chargé de trouver des réponses aux enjeux du secteur.

4.3 Foresterie

4.12. Le bois de santal, produit d'exportation de grande valeur et principale ressource du secteur forestier des Tonga, a été le vecteur d'une forte croissance sectorielle en 2010/11. Toutefois, par suite des coupes non autorisées et non réglementées, la production a ensuite reculé de 25,7% en 2011/12. La Division des forêts élabore actuellement un système de réglementation axé sur l'exploitation durable du bois de santal, assortie de nouvelles plantations; elle reçoit à cette fin une

aide du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SCP), du projet Facilitation du commerce des produits agricoles (FACT) financé par l'Union européenne et de l'Office tasmanien des pratiques forestières.

4.13. Après ce brusque repli, on s'attend à une croissance atone sur les deux prochaines années, suivie d'un regain modeste les années suivantes. Cette croissance pourrait découler de l'expansion des activités visant à améliorer la qualité du bois et à exploiter de nouvelles essences (par exemple le pin, le chêne rouge et l'acajou) afin de produire du bois de menuiserie pour le marché local et peut-être pour l'exportation. Des dépenses en immobilisations seront toutefois nécessaires pour rehausser le niveau des installations de production.

4.14. La production de bois d'œuvre offre elle aussi un certain potentiel d'exportation. Le bois du cocotier a été identifié comme un vecteur potentiel de croissance, d'autant plus qu'il peut répondre à la demande de logements abordables et qu'il peut faire l'objet d'une transformation locale pour un ajout de valeur. Parmi les défis auxquels le secteur est confronté figurent la concurrence des bois importés ainsi que le manque de capacités humaines, de compétences techniques et d'accès au financement pour les immobilisations en vue d'une production à pleine capacité. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a apporté une aide en vue de l'élaboration de politiques pour l'ensemble du secteur forestier.

4.4 Industrie manufacturière

4.15. L'industrie manufacturière représente environ 7% du PIB. Le gouvernement reconnaît qu'il est peu probable que ce secteur apporte une contribution majeure au PIB, compte tenu des contraintes imposées par la taille modeste du marché, par l'absence d'économies d'échelle et par le niveau limité de compétences et de capital. La marge de développement est toutefois appréciable.

4.16. L'industrie alimente principalement le marché intérieur; sa production inclut, entre autres choses, les aliments et boissons, l'imprimerie, les meubles, les matériaux de construction, la fibre de verre, la construction de petits bateaux, les réservoirs d'eau de pluie et le bois d'œuvre local. D'autres activités reposant davantage sur les compétences traditionnelles comprennent la production d'huile de noix de coco et l'artisanat local, par exemple les tapis tressés et les tapisseries. Ces produits sont en forte demande tant sur le marché intérieur qu'au niveau international.

4.17. Le secteur pourrait contribuer davantage à l'emploi et à la croissance dans les filières viables et les exportations spécialisées faisant appel aux ressources agricoles et marines, notamment lorsque l'ajout de valeur est possible avec une production à petite échelle.

4.18. La croissance des dernières années a été fluctuante. Celle de 2010/11 a été particulièrement forte (5,9%) et provenait en grande partie de la mise au point de nouveaux produits et de la diversification. Un repli s'est toutefois produit en 2011/12. On prévoit pour 2012/13 et les années suivantes une relance progressive qui résultera en partie de l'implantation d'une nouvelle brasserie locale et d'une augmentation de la production d'huile de noix de coco vierge.

4.19. L'introduction du processus de certification ISO 9001 (dont le SCP est convenu de financer la première phase) et de la certification HACCP contribuera elle aussi à créer des possibilités additionnelles pour les manufacturiers locaux en permettant une meilleure gestion de la qualité des produits. Le renforcement de l'Association manufacturière des Tonga (MAT) ouvre la voie à une amélioration du dialogue avec le gouvernement. La réduction des obstacles à l'activité industrielle – par exemple l'élimination des impôts frappant les matières premières et les matériaux d'emballage, ainsi que les aménagements d'ordre réglementaire – a été répertoriée parmi les mesures qui aideraient le secteur à concrétiser ses potentialités. Un fonds de développement de 1 million de T\$ a été créé pour soutenir le tourisme et l'industrie manufacturière.

4.20. La Tonga Asset Management Ltd assure le fonctionnement d'un Centre de la petite industrie en vue de soutenir la croissance de l'industrie manufacturière dans les Tonga.

4.5 Services relatifs au tourisme

4.21. Même si le tourisme n'est pas aussi développé que dans certains pays voisins, il apporte une importante contribution à l'économie. Les dépenses touristiques dans les Tonga sont estimées à quelque 56 millions de T\$ pour 2013; ce chiffre équivaut à environ 1 200 T\$ par visiteur. On estime que les dépenses touristiques totales représentent approximativement 15% du PIB et que le secteur emploie environ 2 000 salariés à temps plein ou à temps partiel. Le tourisme est de loin le principal secteur d'exportation du pays.

4.22. Toutefois, s'agissant de la progression du nombre de visiteurs, les résultats des 15 dernières années laissent à désirer. La part de marché des Tonga dans les arrivées de touristes du Pacifique Sud est tombée de 3,5% en 1994 à moins de 3% en 2011. L'augmentation annuelle moyenne de leurs arrivées de visiteurs sur les cinq dernières années n'est que de 1,2%, soit moins de la moitié de la moyenne régionale. Les arrivées de visiteurs sont demeurées à un niveau relativement statique au cours des huit dernières années. Elles ont culminé à un peu moins de 50 000 visiteurs en 2008 mais ont diminué progressivement durant les 3 dernières années.

4.23. Le tourisme offre un potentiel immédiat de croissance économique et de création de revenus. Une nouvelle *Feuille de route des Tonga pour le secteur du tourisme* (TTSR) a été approuvée et a fait l'objet d'une diffusion publique. Cette feuille de route énonce les dispositions à prendre pour inscrire le développement touristique du pays dans une approche coordonnée et assortie de priorités. Elle vise à identifier et à lever les obstacles auxquels le secteur est confronté, de manière à favoriser une croissance plus rapide que par le passé.

4.24. Neuf stratégies et mesures essentielles ont été définies dans la TTSR pour concrétiser les potentialités du secteur du tourisme. Parmi elles figurent les suivantes:

- assurer une meilleure commercialisation de la destination Tonga en la faisant connaître davantage et en stimulant la demande portant sur ses produits touristiques;
- mettre en valeur les ressources humaines en appliquant une approche coordonnée de la planification et de la formation pour répondre aux besoins du secteur;
- faciliter les investissements dans le tourisme pour stimuler l'investissement international et national dans des produits touristiques de qualité;
- améliorer les infrastructures et les moyens d'accès; et
- améliorer l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement.

4.25. Bien que certaines questions particulières soient encore en discussion, le gouvernement considère le développement du tourisme comme un axe prioritaire pour la croissance économique future. Parmi les autres initiatives gouvernementales récentes figurent la construction d'un quai pour navires de croisière et la création de la Direction du tourisme des Tonga ainsi que d'un Fonds de développement touristique.

4.6 Services de transport et de communication

4.26. En raison de la situation géographique des Tonga, les transports et les communications demeurent un défi pour le commerce et pour la croissance économique.

4.27. Les transports maritimes, principal mode de transport pour les échanges du pays, représentent environ 90% du commerce des marchandises. La Loi sur les transports maritimes fait actuellement l'objet d'un réexamen majeur axé sur l'amélioration de la sécurité et de l'environnement réglementaire. On s'attend à ce que les transports maritimes intérieurs continuent de croître avec la mise en place de nouveaux services de traversier et de bateau de travail. Cinq transporteurs assurent les liaisons internationales; l'un d'eux est immatriculé dans le pays. Le volume total brut des exportations et importations passant par le port principal à Nuku'alofa est demeuré relativement stable ces dernières années. Des efforts sont faits pour conclure des accords bilatéraux de transport maritime avec les pays voisins en vue de faciliter le commerce direct.

4.28. Les services aériens internationaux sont importants pour le commerce et le tourisme. Le réseau des accords de services aériens est en voie d'expansion. Un accord bilatéral a récemment été conclu avec Singapour, et un accord est en cours de négociation avec la Chine. Une nouvelle

compagnie aérienne (Real Tonga) sous exploitation indépendante a commencé récemment à assurer des liaisons intérieures.

4.29. Dans le sous-secteur des communications, l'environnement plus concurrentiel, qui permet une concurrence entre la Société de télécommunication des Tonga (TCC) et la Digicel dans les services de télécommunication et services connexes, a constitué un vecteur de croissance. On prévoit que la croissance future résultera principalement du projet de câble sous-marin – récemment mené à terme et financé par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la TCC – ainsi que des améliorations infrastructurelles à l'échelle du réseau. Cet engagement réel à renouveler les infrastructures et les investissements qui en découlent ont pour effet de doper les résultats du secteur en augmentant les capacités, en accélérant la connectivité et abaissant les tarifs de télécommunication. On s'attend fermement à ce que les connexions Internet plus rapides et moins coûteuses génèrent des retombées appréciables en matière d'investissement et d'activité économique, de même que sur le plan social. Par ailleurs, le gouvernement a créé un groupe d'experts chargé de formuler une stratégie nationale en matière d'investissement dans les TIC. Cette stratégie visera, entre autres objectifs, à attirer des investissements dans les services liés aux TIC, y compris les centres d'appel et les sites Web.

4.7 Commerce de gros et de détail

4.30. Le secteur du commerce de gros et de détail représente environ 11% du PIB. Quelque 46% des entreprises immatriculées appartiennent au secteur des services (principalement les services financiers), et 45% d'entre elles sont dans le secteur du commerce. Sur le moyen terme, le commerce de gros et de détail connaîtra probablement une modeste croissance qui prendra appui sur l'amélioration générale de la croissance économique et sur l'augmentation connexe des envois de l'étranger, qui s'effectuent davantage sous forme de marchandises en empruntant le circuit du commerce de détail. Pour faire face aux problèmes du secteur, le gouvernement a créé un Comité sectoriel pour la croissance du commerce de gros et de détail.

4.8 Énergie

4.31. Avec le coût élevé des transports et les fluctuations de prix, la dépendance à l'égard des carburants importés pour la production d'électricité est un facteur de taille qui influe tant sur la compétitivité des entreprises locales que sur la consommation intérieure. La Feuille de route des Tonga pour l'énergie (TERM) a fixé un niveau cible d'énergies renouvelables de 50% pour 2020. Des projets visant à accroître la production d'énergie solaire et d'énergie par biomasse sont actuellement mis en œuvre avec l'aide au développement fournie par le Japon et la Nouvelle-Zélande. L'énergie éolienne est envisagée elle aussi.

4.9 Services de construction

4.32. La croissance des services de construction a fluctué ces dernières années. Un important prêt de la Chine a financé la reconstruction de Nuku'alofa et le Projet national d'amélioration du réseau routier (NRIP); ce fut un solide vecteur de croissance en 2008/09 et 2009/10. La fin de ces projets a entraîné un ralentissement de la croissance du secteur, qui s'est établie à -9% en 2012/13. Le prêt a permis de reconstruire des segments de route sur l'ensemble du territoire des Tonga; il a ainsi favorisé la reprise économique en assurant des déplacements plus sûrs et plus rapides pour les entreprises et leurs clients tout en contribuant aux activités connexes et à l'emploi dans le cadre du projet lui-même.

4.33. Un regain de croissance devrait se produire avec la mise en route de nouveaux projets de construction tels que le prolongement du câble de fibre optique de Tongatapu aux îles principales de Vava'u et Ha'apai, les améliorations aéroportuaires dans le cadre du Programme d'investissement de la Banque mondiale pour l'aviation dans le Pacifique (PAIP), un projet hybride solaire PV pour les îles extérieures et la poursuite du projet sectoriel de développement urbain de Nuku'alofa, entre autres.

4.10 Industries extractives

4.34. Le secteur, actuellement modeste, ne représente que 1% du PIB. L'exploitation des minéraux de fonds marins et des hydrocarbures a été désignée comme un champ d'activité

potentiel, et l'exploration commerciale est déjà en cours. Afin d'établir un cadre juridique approprié, le gouvernement travaille sur un projet de loi relatif aux minéraux de fonds marins. Ce projet de loi comportera des procédures axées sur l'impact environnemental et les sauvegardes connexes.

4.11 Mobilité de la main-d'œuvre

4.35. L'objectif de résultats n° 5 du Cadre de développement stratégique des Tonga est une "main-d'œuvre possédant les compétences appropriées pour tirer parti des possibilités qui s'offrent dans les Tonga et à l'étranger". Le gouvernement considère la mobilité externe de la main-d'œuvre à la fois comme une précieuse source d'envois de fonds et comme un moyen de ramener de la richesse et des compétences techniques dans le pays. Les Tonga possèdent un réservoir de ressources humaines qualifiées et semi-qualifiées dont le potentiel n'est pas pleinement exploité à l'heure actuelle. Conscient de ce fait, le Ministère du commerce, du tourisme et du travail (MCTL) examine actuellement un projet de *Stratégie d'exportation de la main-d'œuvre*.

4.36. Le nombre de travailleurs saisonniers participant aux programmes néo-zélandais et australiens a doublé, passant de 829 en 2007/08 à 1 678 en 2011/12. Un Programme d'emploi saisonnier durable est en voie d'élargissement; outre l'horticulture, il englobera des secteurs tels que le tourisme, le sucre, le coton, l'aquaculture et les industries extractives. L'effectif de travailleurs saisonniers devrait augmenter de 30% en 2013/14. Parmi les initiatives en projet figurent la mise en place d'un programme de formation spécial destiné à renforcer les capacités et les compétences de leadership des travailleurs saisonniers; des actions de formation axées sur les marchés du travail dans certains créneaux spécialisés, et le renforcement des établissements de formation professionnelle existants pour rehausser les compétences qui sont en demande.

4.37. L'élargissement des programmes de mobilité de la main-d'œuvre fait également partie des négociations "PACER Plus" (voir la section 5 ci-dessous).

4.38. L'un des avantages comparatifs des Tonga se situe dans le domaine des sports. Les athlètes tongans qui jouent dans des clubs sportifs à l'étranger (notamment en rugby) représentent à la fois une source d'envois de fonds et un motif de fierté nationale considérable. De nombreux athlètes tongans participent à des compétitions de haut niveau en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Europe. Les Tonga tiennent à renforcer cette tendance et à en accroître les retombées économiques.

5 ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

5.1. Les Tonga croient fermement que la libéralisation des échanges régionaux et bilatéraux peut favoriser la croissance des exportations, le développement du secteur privé et le bien-être socioéconomique. Leur ambitieux programme de négociation et de mise en œuvre d'engagements commerciaux – tant avec les îles voisines du Pacifique qu'avec d'autres partenaires commerciaux régionaux et mondiaux – démontre leur attachement à l'ouverture des marchés et à un développement tiré par les exportations.

5.2. Les Tonga sont une petite économie insulaire dont l'exposition aux chocs commerciaux a été renforcée, en partie, par les réformes qu'elles ont entreprises en réponse aux impératifs de l'accession à l'OMC. Selon elles, les retombées de la libéralisation du commerce sont optimales lorsque les engagements de libéralisation s'accompagnent a) de mesures appropriées de renforcement des capacités; b) d'échéanciers de mise en œuvre adéquats; et c) d'une chronologie judicieuse qui fait de l'intégration régionale une "première étape" essentielle vers la libéralisation multilatérale plus large.

5.1 Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA)

5.3. L'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique (PICTA), signé en août 2001, vise à établir une zone de libre-échange entre les 14 PIC. Cet accord impose aux PIC en développement de réduire leurs droits *ad valorem* à zéro pour 2015, et aux pays les moins avancés (PMA) ainsi qu'aux petits États insulaires (PEI) d'en faire de même pour 2017. S'agissant des produits qui sont admis au bénéfice de l'exonération (liste négative), les droits seront réduits à zéro pour 2020 dans le cas des PIC en développement et pour 2021 dans le cas des PMA et des

PEI. Ayant ratifié le PICTA, les Tonga figurent parmi les PIC qui ont pris des mesures concrètes pour la mise en œuvre de leurs engagements au titre de l'accord. Actuellement les efforts de mise en œuvre se concentrent sur l'intégration du calendrier de réduction tarifaire du PICTA dans la législation nationale.

5.4. À leur réunion de 2001, les Ministres du commerce des PIC ont approuvé le principe d'intégrer le commerce des services dans le PICTA selon une approche progressive et flexible assortie, s'il y a lieu, de périodes de transition. Après plusieurs séries de négociation, le Protocole relatif au commerce des services a été entériné par les dirigeants des PIC et ouvert à la signature le 28 août 2012. Au titre de ce protocole, bon nombre de PIC ont pris des engagements ayant pour effet d'ouvrir leur économie aux fournisseurs de services des autres PIC dans des secteurs précis tels que le tourisme, les transports, les communications, l'éducation, les services financiers et les services fournis aux entreprises. Les Tonga figurent parmi les signataires du protocole et examinent actuellement les impératifs de la ratification et de la mise en œuvre. Le Programme (en projet) de mouvement temporaire des personnes physiques entre les PIC présente pour elles un intérêt particulier, car il pourrait générer des avantages pour l'économie tongane sous l'angle du capital humain et des envois de fonds.

5.5. Les gouvernements et les experts des PIC explorent également la faisabilité de créer "un marché et une économie uniques du Pacifique" en s'appuyant sur l'ambition inscrite dans le Plan pour le Pacifique *"de tisser des liens plus solides et plus profonds entre les pays souverains de la région et d'identifier les secteurs dans lesquels la région pourrait tirer le meilleur parti du partage des ressources de gouvernance et de l'alignement des politiques"*.¹

5.2 SPARTECA et PACER Plus

5.6. Le SPARTECA est un accord commercial non réciproque liant les 14 PIC, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il est entré en vigueur en 1981 et accorde l'accès en franchise de droits pour la quasi-totalité des exportations des PIC (y compris les Tonga). Même si le SPARTECA est un accord non réciproque et n'impose donc pas aux Tonga d'accorder des préférences tarifaires à l'Australie ni à la Nouvelle-Zélande, les exportations des PIC au titre de l'accord ont été contrariées, en partie, par des règles d'origine complexes et onéreuses.

5.7. En 2009, les PIC sont convenus d'amorcer des négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande en vue de la conclusion du "PACER Plus", qui succédera à l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (PACER) signé en 2001. Contrairement au cadre originel du PACER – largement axé sur les mesures de renforcement des capacités dans les aspects essentiels de l'application de la loi aux frontières –, les négociations du PACER Plus envisagent un arrangement commercial régional réciproque entre les PIC et deux de leurs principaux partenaires commerciaux. Étant donné les énormes disparités de taille entre les partenaires du PACER Plus, les Tonga réaffirment l'opinion que le Secrétaire général du Forum a émise au Samoa en 2012, à savoir que les négociations *"ne devraient pas aboutir à un accord de libre-échange traditionnel et que l'accord devrait contenir certaines dispositions qui garantissent une croissance et un développement durables des pays insulaires du Forum"*. Les Tonga s'intéressent particulièrement à la progression des six axes prioritaires identifiés par les gouvernements des PIC, à savoir les procédures douanières, les règles d'origine, les mesures SPS, les OTC, l'aide au développement et la mobilité de la main-d'œuvre.

5.3 Accord de partenariat économique (APE)

5.8. En tant que membre du Groupe ACP, les Tonga ont participé activement aux négociations portant sur l'Accord de partenariat économique ACP-UE et sont résolues à les mener à terme. Les négociations sur l'APE visent à remplacer les préférences unilatérales accordées aux ACP sur le marché de l'UE par un traitement en franchise de droits et sans contingent s'appuyant sur un accord de libre-échange réciproque compatible avec les règles de l'OMC. Contrairement aux préférences unilatérales antérieures, qui concernaient exclusivement le commerce des marchandises, l'"APE global" est destiné à couvrir un plus large éventail de questions commerciales, y compris les priorités des PIC telles que l'accès aux marchés pour les produits primaires agricoles, l'accès aux pêcheries et la coopération pour le développement. Les Tonga ont

¹ *Déclaration d'Auckland*, retraite spéciale des chefs d'État et de gouvernement du Forum des îles du Pacifique, Auckland, 6 avril 2004.

activement participé aux négociations en cours au titre du cadre global et tiennent fortement à ce que ces négociations débouchent sur des résultats en temps opportun et pro-développement. Tout au long du processus APE, le Ministre du commerce, du tourisme et du travail des Tonga a été le principal porte-parole régional.

5.4 Accords bilatéraux

5.9. Le seul accord commercial bilatéral des Tonga a été signé avec les Fidji en 1995; il leur accorde un accès en franchise de droits non réciproque pour environ 50 produits (dont l'oignon et la vanille). On s'attend à ce que ces préférences commerciales soient remplacées par celles du PICTA.

5.10. Les Tonga sont l'un des huit membres fondateurs du Groupe des dirigeants polynésiens, regroupement régional² voué à la coopération dans un large éventail de domaines dont la culture et la langue, l'éducation, la réponse au changement climatique, ainsi que le commerce et l'investissement.

6 ASSISTANCE TECHNIQUE

6.1. Compte tenu de leurs capacités limitées et de leurs contraintes du côté de l'offre, les Tonga perçoivent l'assistance technique liée au commerce et le processus plus large de l'Aide pour le commerce comme un avantage primordial du statut de Membre de l'OMC. Un soutien ciblé peut leur permettre non seulement de surmonter leurs handicaps en matière de commerce mais aussi de récolter les avantages de leurs nouvelles possibilités d'exportation.

6.2. Même si le statut de Membre de l'OMC revêt une importance fondamentale pour les Tonga, l'OMC n'est que l'une des enceintes dans lesquelles le pays a pris ou pourrait prendre des engagements commerciaux de vaste portée. En particulier, outre leur participation à l'OMC, les Tonga sont actuellement engagées dans un ambitieux programme de négociations régionales, bilatérales et birégionales. Compte tenu de ce défi lié aux négociations et à la mise en œuvre sur de multiples fronts, les Tonga tiennent à assurer une coordination et une cohérence adéquates de l'action de leurs nombreux partenaires de développement dans le domaine du commerce.

6.3. Dans cette optique, le présent rapport, établi par le gouvernement, comporte une annexe intitulée "*Besoins des Tonga en matière d'assistance technique liée au commerce*". L'annexe récapitule les priorités du pays au chapitre de l'assistance technique et les répartit en trois axes principaux:

- amélioration des capacités institutionnelles dans l'optique des négociations et de la mise en œuvre concernant la politique commerciale;
- soutien à la réforme de la législation et de la réglementation relatives au commerce; et
- renforcement des services fournis aux entreprises et aux particuliers évoluant dans la sphère commerciale.

6.4. Les Tonga souhaitent pouvoir discuter des champs d'assistance technique soulignés dans l'annexe, aussi bien dans le contexte de leur examen de politique commerciale que dans le cadre du dialogue de suivi avec les partenaires de développement actuels et potentiels.

7 CONCLUSION

7.1. Depuis l'accession des Tonga à l'OMC en 2007, l'environnement économique et réglementaire de leurs échanges a connu de grandes mutations. Qu'il s'agisse de l'investissement, de la facilitation des échanges, des procédures douanières, des droits de douane, de la protection de la propriété intellectuelle, de l'agriculture ou de plusieurs autres domaines, des politiques ont été revues ou sont en voie de révision. Le gouvernement des Tonga est déterminé à faire avancer ces réformes pour permettre au commerce, aux affaires et à l'investissement de prospérer au sein d'une société juste, équitable et progressiste. Le gouvernement est conscient du fait que le

² Les autres membres fondateurs sont les suivants: Tuvalu, Îles Cook, Samoa, Nioué, Samoa américaines, Polynésie française et Tokélaou.

processus de changement est complexe et doit être géré avec soin. Des progrès sont en train d'être accomplis.

7.2. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Par exemple, il faut en priorité élaborer un cadre de politique commerciale cohérent, de sorte que tous les acteurs et toutes les parties prenantes du commerce international puissent jouer leur rôle dans une stratégie nationale coordonnée et prépondérante. Les actions en cours – élaboration, révision et/ou mise en œuvre de la Stratégie d'exportation nationale, de la Stratégie de promotion des investissements, de la Stratégie d'exportation de la main-d'œuvre et de la Feuille de route pour le secteur du tourisme – doivent être menées à bonne fin. Le rôle du gouvernement est de créer un environnement porteur dans lequel le commerce puisse prospérer.

7.3. Les défis sont immenses. Non seulement il est nécessaire d'élaborer le cadre de politiques générales approprié, mais il faut reconnaître que les Tonga disposent de capacités limitées pour ce qui est des ressources financières et humaines, y compris les compétences techniques. Les secteurs potentiellement productifs de l'économie doivent faire l'objet d'une action minutieuse favorisant leur essor. Il faut agir d'urgence sur les contraintes de capacités en s'appuyant sur la coopération et le partenariat étroits dont les Tonga bénéficient de la part de leurs partenaires de développement.

7.4. Malgré ces défis, les Tonga continueront de faire fond sur les progrès accomplis jusqu'ici et sur les signes positifs qui commencent à émerger pour leur économie et leur commerce. Le statut de Membre de l'OMC est un élément central de cette orientation de politique générale globale et tournée vers l'avenir. Les Tonga continueront de préserver leurs droits dans le cadre de l'OMC et d'y honorer leurs obligations. L'OMC demeurera le socle sur lequel reposent les initiatives de politique commerciale actuelles et futures.

8 ANNEXE I: BESOINS DES TONGA EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

8.1. Comme beaucoup de leurs voisins insulaires du Pacifique, les Tonga sont confrontées au défi multiforme d'un marché intérieur de petite taille, du coût élevé des transports et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Alors que les conditions d'accès et de concurrence sur leurs marchés extérieurs évoluent constamment, les entreprises et les particuliers engagés dans l'activité commerciale nationale sont aux prises avec de multiples contraintes de croissance, dont l'insuffisance des infrastructures liées au commerce, l'accès limité au financement et le caractère obsolète de la législation et de la réglementation affectant le commerce. Actuellement le gouvernement doit composer avec de multiples négociations d'ALE avec des effectifs modestes et sans aucune présence physique à Genève, au cœur d'une transition politique historique et complexe incluant une vaste restructuration de la fonction publique.

8.2. Cependant, les Tonga bénéficient d'atouts commerciaux majeurs, y compris la relative proximité physique avec les deux plus grands marchés de la région (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et les vols directs réguliers vers ces marchés. Malgré les récents reculs, elles sont parvenues à cibler avec succès des créneaux spécialisés de marchés étrangers pour leurs exportations agricoles, et elles bénéficient d'une zone économique exclusive (ZEE) de près de 650 000 kilomètres carrés abritant plusieurs ressources de pêche onshore et offshore. Elles ont obtenu l'accès à des programmes bilatéraux de mobilité de la main-d'œuvre qui procurent à l'économie locale des retombées sous forme d'emplois, de formation et d'envois de fonds. S'agissant des Objectifs du Millénaire pour le développement, elles ont accompli de bons progrès, dont une espérance de vie relativement élevée et l'accès universel à l'éducation de base.

8.3. Les Tonga bénéficient par ailleurs d'un engagement étroit de la part des partenaires de développement. Parmi leurs principaux partenaires bilatéraux figurent l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République populaire de Chine, le Japon, la Corée et l'Union européenne (tant la Commission européenne que des États membres individuels de l'UE). Elles bénéficient également du soutien de partenaires de développement multilatéraux/intergouvernementaux – en particulier la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et diverses institutions des Nations Unies – ainsi que d'organismes régionaux sous l'égide du Forum des îles du Pacifique et du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Même si les priorités et la programmation varient d'une année à l'autre, les partenaires de développement sont activement engagés dans le financement de projets portant, entre autres, sur les domaines suivants:

- réforme de la gouvernance et de la fonction publique;
- principaux domaines de la production et des exportations nationales, dont le tourisme, l'industrie manufacturière (y compris l'artisanat), l'agriculture et la pêche;
- construction et urbanisme;
- santé et éducation;
- changement climatique;
- technologies de l'information et des communications (TIC);
- services publics (par exemple l'eau et l'électricité)
- énergies renouvelables; et
- ordre public et système judiciaire.

8.4. Compte tenu de ces défis et possibilités en matière de commerce et de développement, les Tonga considèrent l'assistance technique liée au commerce et le processus d'Aide pour le commerce de l'OMC comme des éléments essentiels pour une plus large participation au système commercial multilatéral. Le fait de rendre l'initiative Aide pour le commerce pleinement opérationnelle leur permettra d'agir sur leurs nombreuses contraintes du côté de l'offre et sur leurs nombreux défis en matière d'ajustement, tout en leur donnant la possibilité d'exploiter de nouvelles possibilités d'exportation. De plus, le renforcement de l'assistance technique leur permettra d'explorer pleinement les possibilités offertes par le système de l'OMC (qu'il s'agisse de l'actuel faisceau d'Accords ou de tout nouvel engagement qui pourrait découler à l'avenir du Programme de Doha pour le développement) et par leur programme actuel de négociations bilatérales et régionales axées sur l'intégration.

8.5. Même si le statut de Membre de l'OMC revêt une importance fondamentale pour les Tonga, l'OMC n'est que l'une des enceintes dans lesquelles le pays a pris ou pourrait prendre des engagements commerciaux de vaste portée. Les Tonga reçoivent également l'appui de divers

partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et – comme bon nombre d'autres pays en développement Membres de l'OMC – elles s'efforcent activement d'harmoniser la programmation et les priorités des différentes entités, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et du Programme d'action d'Accra (dispositif complémentaire adopté en 2008). Les priorités d'assistance technique énumérées plus loin ne se limitent pas nécessairement aux défis du statut de Membre de l'OMC; elles s'articulent plutôt autour du programme plus large de libéralisation commerciale qui lie les Tonga et leurs multiples partenaires commerciaux.

8.6. Il convient d'appréhender les besoins des Tonga en matière d'assistance technique liée au commerce dans le contexte de l'effort plus large que déploient les pays en développement du Forum des îles du Pacifique pour élaborer une stratégie régionale d'Aide pour le commerce – stratégie en cours d'élaboration sous l'égide du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique – et dans le contexte des processus d'appui tels que la Table ronde régionale sur l'Aide pour le commerce. De plus, les Tonga participent activement à l'effort visant à rendre opérationnels la vision et le mandat du Plan pour le Pacifique, qui sert de plan directeur pour l'intégration régionale dans le cadre du Forum des îles du Pacifique.

8.7. Les priorités en matière d'assistance technique liée au commerce sont classées en trois catégories:

- a) amélioration des capacités institutionnelles dans l'optique des négociations et de la mise en œuvre concernant la politique commerciale;
- b) soutien à la réforme de la législation et de la réglementation relatives au commerce; et
- c) renforcement des services fournis aux entreprises évoluant dans la sphère commerciale.

8.1 Axe prioritaire n° 1: Amélioration des capacités institutionnelles dans l'optique des négociations et de la mise en œuvre concernant la politique commerciale

8.8. Il est urgent de s'assurer, en prenant appui sur le programme de réforme institutionnelle déjà en cours dans les Tonga, que les principaux ministères, organismes publics et organismes non gouvernementaux soient pleinement outillés pour formuler des politiques commerciales et pour piloter aussi bien la négociation que la mise en œuvre des engagements commerciaux passés, présents et futurs. L'impératif de renforcement des capacités s'étend du recrutement et de la formation du personnel clé à la création de mécanismes de coordination/consultation et au cadre servant à orienter les politiques de commerce et d'exportation.

8.1.1 Renforcement des principales parties prenantes de la sphère commerciale

8.9. Il existe un besoin urgent et crucial de rehausser les capacités des institutions, organismes publics et organismes non gouvernementaux qui apportent une contribution essentielle à la formulation de la politique commerciale des Tonga.

8.10. L'une des priorités de premier plan consiste à relever le niveau des ressources humaines dont disposent les organismes commerciaux de première ligne, idéalement en recourant à des effectifs additionnels permanents ou, comme meilleure option de rechange, en faisant appel à des experts à long terme qui ont une profonde connaissance des besoins commerciaux du pays. Les effectifs additionnels et les experts devraient assurer la couverture des principaux axes de négociation (par exemple les marchandises, les services et les aspects juridiques) et bénéficier d'un soutien administratif adéquat convenant à la dynamique particulière des négociations commerciales, ainsi que des infrastructures physiques et technologiques (TIC) nécessaires.

8.11. Les principales parties prenantes des Tonga ont également besoin d'une amélioration qualitative urgente et en continu de leurs ressources humaines notamment par la *formation*, que ce soit sous la forme d'ateliers nationaux, de formation en ligne ou de détachements temporaires. Cette formation pourrait porter, entre autres, sur les éléments suivants:

- fondements de la théorie du commerce international, du droit commercial international et des instruments de politique commerciale;
- droits et obligations des Tonga au titre des accords commerciaux dont elles sont signataires, y compris les Accords clés de l'OMC et notamment les suivants:

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT);
- Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping);
- Accord sur les sauvegardes;
- Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (Accord sur l'évaluation en douane);
- Accord sur l'agriculture;
- Accord sur l'inspection avant expédition;
- Accord sur les obstacles techniques au commerce;
- Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires;
- Accord général sur le commerce des services;
- Mémoire d'accord sur le règlement des différends; et
- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC);
- aspects cruciaux des négociations présentes ou futures, y compris dans le cadre du PICTA, du Cycle de Doha, de l'APE et du PACER Plus;
- techniques et exercices de simulation de négociations commerciales;
- analyse de données commerciales et moyens d'accès aux bases de données en ligne pertinentes; et
- diplomatie, arbitrage et règlement des différends en matière commerciale.

8.12. Principale institution chargée de la politique commerciale, le Ministère des affaires étrangères et du commerce (MFAT) a besoin d'une augmentation considérable de ses ressources pour gérer le portefeuille commercial des Tonga – ce besoin est particulièrement urgent et crucial compte tenu des multiples négociations commerciales que les Tonga mènent actuellement sur les fronts régional, bilatéral et multilatéral.

8.13. Des efforts similaires doivent être consacrés au renforcement des capacités dans l'ensemble des autres grandes institutions gouvernementales liées au commerce, dont les suivantes:

- Ministère du commerce, du tourisme et du travail;
- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, des forêts et de la pêche;
- Ministère des impôts et des douanes;
- Ministère des finances et de la planification nationale;
- Ministère des entreprises publiques;
- Ministère des terres, de l'environnement, du changement climatique et des ressources naturelles;
- Bureau du Procureur général;
- Ministère des infrastructures; et
- Ministère de l'information et des communications.

8.14. De même, un appui devrait être fourni aux organismes officiels, organismes du secteur privé et autres organismes non gouvernementaux intervenant dans la sphère commerciale, dont les suivants:

- Direction du tourisme des Tonga;
- Association touristique des Tonga;
- Régie tongane des eaux;
- Société de télécommunication des Tonga;
- Agence et Cellule de mise en œuvre des Tonga pour la feuille de route sur l'énergie;
- Banque de réserve nationale des Tonga;
- Tonga Airports Ltd;
- Tonga Power Ltd;
- Direction des ports des Tonga;
- Fédération des producteurs agricoles des Tonga;
- Conseil national de la pêche;
- Friendly Islands Shipping Agency;
- Chambre de commerce et d'industrie des Tonga;
- Association manufacturière des Tonga;
- Tonga Development Trust; et
- Forum de la société civile des Tonga.

8.15. Dans bon nombre des principales institutions – notamment à l'extérieur de la sphère gouvernementale – il faut déployer des efforts considérables pour tenter de concilier les tâches administratives avec les responsabilités liées à des fonctions officielles ou à des emplois dans le secteur privé. Il est nécessaire de procurer un financement de base aux organisations non gouvernementales pour qu'elles puissent recruter des professionnels attirés, aptes à répondre aux besoins organisationnels quotidiens, à assurer la gestion des projets et à influencer les décideurs.

8.16. Comme de nombreuses autres îles du Pacifique Membres de l'OMC, les Tonga ne disposent pas d'une mission à Genève. Cette absence de présence physique amoindrit leur capacité à suivre ce qui se passe à l'OMC, en plus de surcharger davantage les fonctionnaires en poste dans d'autres missions tonganes ou dans le pays. Même si les Tonga bénéficient du soutien d'institutions établies à Genève, telles que le Groupe ACP, le Bureau du Secrétariat du Forum et le Bureau des petits États du Commonwealth, une présence autonome renforcerait grandement leur engagement dans le cadre de l'OMC.

8.1.2 Coordination interinstitutionnelle

8.17. Parallèlement aux efforts de soutien axés sur des ministères et organismes particuliers, l'assistance technique devrait se concentrer sur la création de mécanismes de coordination et de communication entre les institutions, de sorte que les positions des Tonga dans le domaine du commerce bénéficient d'une appropriation et de contributions intersectorielles, publiques et privées.

8.18. Un vaste soutien s'avère nécessaire pour la création d'un comité de coordination commerciale regroupant le MFAT et d'autres parties prenantes des secteurs public et privé et bénéficiant de leur appui. En s'inspirant des dispositifs analogues qui existaient durant le processus d'accession des Tonga, ce comité devrait jouer un rôle de coordination et de conseil auprès des décideurs et négociateurs commerciaux du pays, sur la base d'un mandat convenu et d'un ensemble de résultats clairement défini. Des sous-comités spécifiques pourraient être créés, au besoin, pour se concentrer sur des questions et négociations commerciales particulières.

8.19. L'assistance technique devrait également faciliter les travaux des organismes interministériels qui s'occupent des résultats commerciaux, y compris le comité national et les comités sectoriels pour la croissance.

8.1.3 Cadres de politique générale et stratégies sectorielles clés

8.20. Une assistance technique devrait être fournie pour l'élaboration (et, au besoin, la mise en œuvre ou la reconduction) des principaux cadres de politique générale et cadres stratégiques destinés à guider les parties prenantes du commerce des Tonga dans la sphère régionale, bilatérale et multilatérale. Ces cadres devraient permettre au pays de faire ressortir les secteurs prioritaires, assurant ainsi une utilisation plus efficiente des modestes ressources humaines et techniques. Les documents clés comprennent, sans nécessairement s'y limiter:

- un *Cadre de politique commerciale* jouant le rôle d'une stratégie globale pour la formulation des politiques, la négociation et l'assistance technique, ainsi que pour l'orientation des travaux du comité de coordination commerciale;
- la *Stratégie de développement du secteur privé*, qui assure l'interface avec les questions de politique commerciale;
- une *Stratégie d'exportation nationale* présentant les secteurs d'exportation dans lesquels les Tonga estiment pouvoir exploiter de nombreux atouts commerciaux et obtenir des parts de marché à l'étranger;
- un *Cadre de négociations commerciales* désignant les principaux secteurs, partenaires commerciaux et enceintes de négociation qui permettent aux Tonga de récolter le maximum de retombées bénéfiques – tout en définissant des repères précis pour les négociateurs commerciaux nationaux; et
- une *Stratégie d'aide pour le commerce* exposant les principales insuffisances qui affectent la politique et l'infrastructure commerciales des Tonga et qui nécessitent le recours à un financement extérieur.

8.21. Outre les cadres intersectoriels ci-dessus, l'assistance technique devrait se concentrer sur la formulation de stratégies sectorielles (et leur mise en œuvre lorsqu'elles existent), notamment dans les domaines d'avantage comparatif tels que l'agriculture, la pêche, l'investissement (avec la Stratégie de promotion des investissements des Tonga), le tourisme (avec la Feuille de route des Tonga pour le secteur du tourisme) et la mobilité de la main-d'œuvre (avec la Stratégie d'exportation de la main-d'œuvre).

8.2 Axe prioritaire n° 2: Soutien à la réforme de la législation et de la réglementation relatives au commerce

8.22. S'appuyant sur la dynamique engendrée par leur accession à l'OMC, les Tonga réexaminent à l'heure actuelle tout un éventail de lois et de règlements clés affectant le commerce d'importation et d'exportation. Ce réexamen vise non seulement à assurer la compatibilité avec leurs obligations dans le cadre de l'OMC, mais aussi à créer pour les entreprises présentes sur leur territoire un climat qui soit plus favorable au secteur privé et à l'investissement. Parallèlement au programme de libéralisation commerciale en cours, il est nécessaire de mettre au point des systèmes de réglementation solides.

8.23. Le soutien devrait se concentrer sur les domaines de la législation qui revêtent une importance cruciale pour l'activité quotidienne des entreprises commerçantes, ce qui suppose des réformes touchant les aspects suivants:

- le cadre d'investissement, dans l'optique d'une plus forte croissance du secteur privé;
- la réglementation et les systèmes régissant l'activité des PME;
- les incitations, fiscales et autres, à l'investissement;
- la législation douanière, pour surmonter les difficultés de la mise en œuvre d'engagements commerciaux (par exemple l'application de règles d'origine préférentielles), implanter des systèmes modernes et explorer tous les Accords pertinents de l'OMC;
- les normes techniques et sanitaires, tant sous l'angle de la formulation que sous celui de l'évaluation de la conformité;
- les prescriptions concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires; et
- la législation en matière de propriété intellectuelle, notamment dans les domaines qui présentent un grand intérêt pour les Tonga (par exemple les savoirs traditionnels).

8.24. Les activités d'assistance devraient permettre au gouvernement de mettre en œuvre efficacement toutes les étapes du processus de réforme. Aux étapes initiales, un soutien sera nécessaire pour mener les consultations publiques et pour procéder à un examen exhaustif des questions techniques pertinentes. Une fois qu'un cadre aura été convenu, un soutien sera nécessaire pour rédiger les versions successives des lois et règlements pertinents. Une fois que le nouveau régime aura reçu l'approbation du Conseil des ministres et de l'Assemblée législative, ainsi que la sanction royale, un soutien sera nécessaire pour faire en sorte que la tâche de mise en œuvre soit bien comprise par les parties prenantes pertinentes du secteur public et du secteur privé. Un soutien devrait aussi être fourni pour l'évaluation en continu des lois et règlements des Tonga en vue de leur adaptation aux nouvelles circonstances.

8.25. En plus de réformer les cadres juridiques existants, les Tonga ont besoin d'un appui pour rédiger de nouvelles lois dans les domaines où il subsiste des carences, notamment en ce qui concerne les mesures correctives commerciales (par exemple les mesures antidumping et les sauvegardes), les pratiques commerciales déloyales et la politique de la concurrence.

8.3 Axe prioritaire n° 3: Renforcement des services fournis aux entreprises et aux particuliers évoluant dans la sphère commerciale

8.26. En application de la stratégie gouvernementale générale consistant à créer un environnement porteur favorisant l'essor du secteur privé, une assistance technique devrait être consacrée aux institutions et programmes qui fournissent des services précieux et tangibles aux entreprises et aux particuliers jouant un rôle vital pour les objectifs commerciaux du pays.

8.27. Le soutien devrait se concentrer sur les services favorisant l'activité commerciale dans les Tonga, dont les suivants:

- *services de conseil aux entreprises* pour permettre aux entrepreneurs et aux entreprises d'acquérir des compétences dans la gestion de base, d'avoir accès aux possibilités de formation/détachement et de s'associer à des mentors d'entreprise, entre autres choses;
 - *services d'analyse* – y compris les études de faisabilité et de marché, les modèles économiques, les bases de données statistiques et les évaluations sectorielles (par exemple l'évaluation des stocks de poisson) – pour éclairer la formulation de la politique commerciale et guider les négociateurs commerciaux du pays;
 - *services de commercialisation* pour promouvoir le label Tonga sur le marché intérieur et les marchés étrangers, pour commercialiser des produits d'exportation nouveaux ou à plus forte valeur ajoutée et pour forger des liens commerciaux entre les entreprises exportatrices et les importateurs des principaux marchés;
 - *services financiers et services d'assurance* – qu'il s'agisse de fonds renouvelables ou de dons – pour a) aider les entreprises commerçantes à composer avec l'instabilité des ventes et des prix et b) favoriser les investissements en capital, la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration des installations;
 - *services d'essais et d'évaluation de la conformité* pour assurer le respect des exigences des partenaires commerciaux en matière de normes sanitaires, de quarantaine, d'étiquetage et de sécurité sanitaire des produits alimentaires;
 - *services de transport maritime et aérien* pour permettre l'accès à de nouveaux marchés (particulièrement dans la région des îles du Pacifique) et pour réduire les pertes de produits imputables aux retards d'expédition; et
 - *services d'entreposage et de distribution*, notamment pour les produits d'exportation périssables.
-